

États financiers du
Financial Statements of

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)
UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**

31 décembre 2012
December 31, 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Bureau des Gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et l'état de l'évolution du déficit de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Independent Auditor's Report

To the Board of Governors of the University of Ottawa

We have audited the accompanying financial statements of The University of Ottawa Retirement Pension Plan (1965), which comprise of the statement of financial position as at December 31, 2012, the statement of changes in net assets available for benefits, the statement of changes in pension obligations and the statement of changes in deficit for the year then ended, and notes, comprising a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for pension plans, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditors' Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform an audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité des auditeurs (suite)

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) au 31 décembre 2012, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

KPMG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

25 juin 2013
Ottawa, Canada

Independent Auditor's Report (continued)

Auditors' Responsibility (continued)

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on our judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, we consider internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained in our audit is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of The University of Ottawa Retirement Pension Plan (1965) as at December 31, 2012, the changes in net assets available for benefits, the changes in the pension obligations and the changes in deficit for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for pension plans.

KPMG LLP

Chartered Accountants
Licensed Public Accountants

June 25, 2013
Ottawa, Canada

PAGE

État de la situation financière	1	Statement of Financial Position
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2	Statement of Changes in Net Assets Available for Benefits
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	3	Statement of Changes in Pension Obligations
État de l'évolution du déficit	3	Statement of Changes in Deficit
Notes complémentaires	4 - 21	Notes to the Financial Statements

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
État de la situation financière
au 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Statement of Financial Position
as at December 31, 2012
(in thousands of dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS			NET ASSETS AVAILABLE FOR BENEFITS
ACTIF			ASSETS
Placements (note 6)			Investments (note 6)
Billets à court terme et bons du trésor	4 307 \$	9 686 \$	Short-term notes and treasury bills
Caisses en gestion commune	410 001	399 763	Pooled funds
Actions canadiennes	160 300	145 051	Canadian stocks
Actions étrangères	424 946	366 170	Foreign stocks
Obligations et débetures	294 346	274 920	Bonds and debentures
Infrastructure	12 563	12 400	Infrastructure
Immobilier	129 652	91 586	Real estate
	1 436 115	1 299 576	
Créances			Receivables
Cotisations à recevoir des adhérents	1 558	1 822	Members' contributions
Cotisations à recevoir du promoteur	2 902	2 885	Sponsor's contributions
Revenus de placements courus à recevoir	2 778	2 900	Accrued investment revenue receivable
	7 238	7 607	
Encaisse	22 806	21 441	Cash
	1 466 159	1 328 624	
PASSIF			LIABILITIES
Remboursement de cotisations	117	117	Refund of contributions
Créditeurs et charges à payer	2 234	1 991	Accounts payable and accrued liabilities
	2 351	2 108	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 463 808 \$	1 326 516 \$	NET ASSETS AVAILABLE FOR BENEFITS
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET DÉFICIT			PENSION OBLIGATIONS AND DEFICIT
Obligations au titre des prestations de retraite	1 544 638 \$	1 462 168 \$	Pension obligations
Déficit	(80 830)	(135 652)	Deficit
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET DÉFICIT	1 463 808 \$	1 326 516 \$	PENSION OBLIGATIONS AND DEFICIT
ENGAGEMENTS (note 8)			COMMITMENTS (note 8)
Au nom du Bureau des gouverneurs			Approved by the Board of Governors
gouverneur _____			Governor
gouverneur _____			Governor

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)
État de l'évolution de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)**

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)
Statement of Changes in Net Assets
Available for Benefits
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
AUGMENTATION DE L'ACTIF			INCREASE IN ASSETS
Revenus de placements			Investment revenue
Billets à court terme et bons du trésor	123 \$	132 \$	Short-term notes and treasury bills
Actions canadiennes	6 153	4 498	Canadian stocks
Actions étrangères	15 149	12 258	Foreign stocks
Obligations et débetures	20 241	21 149	Bonds and debentures
Placements immobiliers	3 249	3 498	Real Estate
Augmentation de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice	107 950	-	Current year increase in market value of investments
	152 865	41 535	
Cotisations			Contributions
des adhérents			Members
- service courant	15 585	15 373	- current service
- service antérieur	1 626	1 818	- past service
du promoteur			Sponsor
- service courant	34 344	33 733	- current service
- paiement spécial (note 5)	6 384	6 384	- special payment (note 5)
	57 939	57 308	
Augmentation totale de l'actif	210 804	98 843	Total increase in assets
DIMINUTION DE L'ACTIF			DECREASE IN ASSETS
Prestations versées	55 554	52 033	Benefits paid
Prélèvements des adhérents	8 459	12 489	Members' withdrawals
Frais d'administration (note 7)	9 499	8 300	Administrative expenses (note 7)
Diminution de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice	-	4 712	Current year decrease in market value of investments
Diminution totale de l'actif	73 512	77 534	Total decrease in assets
Augmentation de l'actif net	137 292	21 309	Increase in net assets
Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	1 326 516	1 305 207	Net assets available for benefits, beginning of year
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 463 808 \$	1 326 516 \$	NET ASSETS AVAILABLE FOR BENEFITS, END OF YEAR

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
État de l'évolution des obligations au
titre des prestations de retraite
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Statement of Changes in Pension
Obligations
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 462 168 \$	1 352 747 \$	PENSION OBLIGATIONS, BEGINNING OF YEAR
Augmentation des obligations:			Increase in pension obligations:
Intérêts cumulés sur les obligations	88 982	84 175	Interest on pension obligations
Prestations constituées	58 001	51 464	Benefits accrued
Gains nets	-	517	Net experience gains
Modification d'hypothèses actuarielles	-	37 664	Changes in actuarial assumptions
	146 983	173 820	
Diminution des obligations:			Decrease in pension obligations:
Pertes nettes	391	-	Net experience losses
Prestations versées	64 122	64 399	Benefits paid
	64 513	64 399	
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	82 470	109 421	Net increase in pension obligations
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 544 638 \$	1 462 168 \$	PENSION OBLIGATIONS, END OF YEAR

**État de l'évolution du déficit de l'exercice
terminé le 31 décembre 2012**
(en milliers de dollars)

Statement of Changes in Deficit
Year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(135 652) \$	(47 540) \$	DEFICIT BEGINNING OF YEAR
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	137 292	21 309	Increase in net assets available for benefits
Augmentation de l'obligation au titre des prestations de retraite	(82 470)	(109 421)	Net increase in pension obligations
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	(80 830) \$	(135 652) \$	DEFICIT END OF YEAR

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario, (Numéro d'immatriculation C003056108). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les participants du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions. Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour obtenir une information supplémentaire, il faut consulter les règlements du Régime.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables pour les régimes de retraite et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

a) Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'employeur et des participants au régime. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres parties intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice.

b) Instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, date à laquelle le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

1. DESCRIPTION OF PLAN

The net assets of the Plan are owned by the University of Ottawa Retirement Pension Plan (1965) ("Plan"), which is registered under the Ontario Pension Benefits Act, 1987 (Registration #C003056108). The Plan is a contributory defined benefit pension plan under which contributions are made by the Plan members and the University of Ottawa. The Plan is exempt from income taxes under the provisions of the Income Tax Act.

For additional information, reference should be made to the regulations of the Plan.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for pension plans and reflect the following significant accounting policies:

a) Basis of presentation

These financial statements are prepared on the going concern basis and present the aggregate financial position of the Plan as a separate financial reporting entity, independent of the employer and Plan members. They are prepared to assist Plan members and other parties in reviewing the activities of the Plan for the period.

b) Financial instruments

Financial assets and financial liabilities are recognized initially on the trade date, date upon which the Plan becomes a party to the contractual provisions of the instrument.

Stocks, which are widely traded and have publicly quoted prices, are valued at the sale price last quoted during the year. The cost disclosed is determined on the average cost basis.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les caisses en gestion commune sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents. Les caisses en gestion commune se composent aussi de fonds qui ne sont pas canadiens.

Les obligations et débetures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice au moyen de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie.

Les placements en immobilier et en infrastructure sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et les meilleures estimations faites par les gestionnaires d'actifs ou par des évaluateurs indépendants. Une évaluation certifiée écrite pour chaque propriété est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant, et ce au moins une fois à tous les trois ans. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créditeurs ont été classés à titre de prêts, créances et autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

c) *Cotisations*

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées dans l'année où elles sont reçues.

d) *Prestations versées et prélèvements des adhérents*

Les prestations comprennent les paiements aux participants retraités faites au cours de l'année et les courus, le cas échéant, pour les prestations gagnées mais non encore payées en fin d'année. Les prélèvements des adhérents sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Pooled funds are valued at their year-end net asset value, which represents the market value of the underlying financial instruments. Pooled funds also include non-Canadian funds.

Bonds and debentures are recorded at their year-end asset value based on discounted cash flow techniques.

Real estate and infrastructure investments are recorded at estimated fair values determined by using appropriate industry valuation techniques and best estimates by asset managers and/or independent appraisers. A certified written appraisal for each property is required from a qualified independent appraiser at least once every three years; development properties are carried at cost.

Receivables, refund of contributions and other accounts payable and accrued liabilities have been classified as loans, receivables and other liabilities and measured at amortized cost using the effective interest rate method. The fair value of these financial instruments approximates their carrying values due to their short-term maturity.

c) *Contributions*

Contributions for current service are recorded in the year in which the related payroll costs are incurred. Contributions for past service are recorded in the year received.

d) *Benefits paid and member's withdrawals*

Benefits include payments to retired members made during the year and accrual, if any, for unpaid but earned benefits as at year end. Member's withdrawals are recorded in the period in which the member has elected for payment.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts et dividendes du Régime.

f) Augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice

Celui-ci comprend le gain net réalisé (la perte nette réalisée) sur les ventes de placements et la variation des gains et pertes latents. Le gain net réalisé (perte nette réalisée) sur la vente de placements représente la différence entre les produits reçus et le coût moyen des investissements vendus. La variation des gains et pertes latents représente la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice, corrigé des gains et pertes réalisés dans l'année.

g) Conversion de devises étrangères

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix actuels du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre. Les gains et pertes qui en résultent sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

e) Investment revenue

Investment revenue, which is reported on an accrual basis, includes interest income, dividends and distributions from pooled fund investments. Distributions from pooled fund investments include the Plan's proportionate share of interest and dividends.

f) Current year increase (decrease) in market value of investments

This comprises the net realized gain (loss) on sales of investments and the change in unrealized gains and losses. Net realized gain (loss) on sales of investments represents the difference between proceeds received and the average cost of investments sold. The change in unrealized gains and losses represents the difference between the fair value and the cost of investments at the beginning and end of each year adjusted for realized gains and losses in the year.

g) Translation of foreign currencies

The fair value of hedging instruments is calculated using pricing models that incorporate current market prices and the contractual prices of the underlying instruments, the time value of money and yield curves.

Transactions in foreign currencies are recorded at the rates of exchange in effect on transaction dates.

Investments denominated in foreign currencies and held at year-end are translated at exchange rates in effect at December 31. The resulting gains and losses have been included in the current year change in market value of investments.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Incertitude relative à la mesure

Conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite, la préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont révisées sur une base continue. Les révisions aux estimations sont enregistrées dans la période au cours de laquelle les estimations ont été révisées ainsi que dans les années futures concernées.

3. CHANGEMENTS DANS LES NORMES COMPTABLES

a) Changement actuel dans les normes comptables

Modifications de IFRS 7 Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers – En octobre 2010, l'IASB a publié le document Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers, qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012. Les modifications ont pour effet d'exiger la présentation d'informations devant permettre aux utilisateurs d'états financiers de comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés, ainsi que d'évaluer la nature des liens conservés avec les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les risques qui leur sont associés. Ces modifications n'ont entraîné aucune incidence significative sur les états financiers.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

h) Use of estimates and judgments

The preparation of financial statements in accordance with Canadian accounting standards for pension plans requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements. The main estimates used are the fair value of investments, the amount of accrued liabilities and the actuarial assumptions underlying the obligations for pension benefits calculation. Actual results could differ from those estimated.

Estimates and underlying assumptions are reviewed on an on-going basis. Revisions to accounting estimates are recognized in the period in which the estimates are revised and in any future years affected.

3. ACCOUNTING PRONOUNCEMENTS

a) Actual accounting pronouncement

Amendments to IFRS 7 Disclosures – Transfers of Financial Assets – In October 2010 the IASB issued Amendments to IFRS 7 Disclosures – Transfers of Financial Assets, which is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2012. The amendments require disclosure of information that enables users of financial statements to understand the relationship between transferred financial assets that are not derecognized in their entirety and the associated liabilities; and to evaluate the nature of, and risks associated with, the entity's continuing involvement in derecognized financial assets. There was no material impact on the financial statements as a result of these amendments.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**3. CHANGEMENTS DANS LES NORMES COMPTABLES
(suite)**

b) Changement futur dans les normes comptables

Modifications d'IAS 32 et d'IFRS 7, Compensation des actifs financiers et des passifs financiers – En décembre 2011, l'IASB a publié le document Compensation des actifs financiers et des passifs financiers et introduit de nouvelles obligations de présentation de l'information dans l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir. Les modifications fournissent des directives additionnelles en ce qui concerne les exigences relatives à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications de l'IAS 32 s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014, et celles de l'IFRS 7, aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective. Le Régime évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital du Régime correspond aux excédents ou déficits de capitalisation tels que régulièrement établis par des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'évaluation actuarielle de capitalisation est l'indicateur de la santé financière du Régime. L'objectif de surveiller le capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un rendement hypothétique, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, auquel il compare la somme de l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison détermine un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime.

Une évaluation actuarielle de capitalisation doit être déposée au moins une fois tous les trois ans auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. La note 5 présente les données les plus récentes en ce qui concerne l'évaluation actuarielle et la position de capitalisation.

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

3. ACCOUNTING PRONOUNCEMENTS (continued)

b) Future accounting pronouncement

Amendments to IAS 32 and IFRS 7, Offsetting Financial Assets and Liabilities – In December 2011 the IASB published Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities and issued new disclosure requirements in IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures. The amendments provide additional guidance to the requirements for the offsetting of financial assets and financial liabilities. The effective date for the amendments to IAS 32 is annual periods beginning on or after January 1, 2014. The effective date for the amendments to IFRS 7 is annual periods beginning on or after January 1, 2013. These amendments are to be applied retrospectively. The Plan is currently assessing the impact of these standards and amendments on the financial statements.

4. CAPITAL DISCLOSURES

The Plan's capital consists of the funding surpluses or deficits determined regularly in the funding valuations prepared by an independent actuary. The actuarial valuation for funding purpose is used to measure the financial well-being of the Plan. The objective of monitoring the Plan's capital is to ensure the Plan is fully funded to pay the Plan benefits over the long term.

The actuary tests the Plan's ability to meet its obligations to all Plan members and beneficiaries. Using an assumed rate of return, the actuary projects the Plan's benefits on a going-concern basis to estimate the current value of the liability, which it compares to the sum of the Plan assets and the present value of all future contributions. The result of the comparison is either a surplus or a deficit. As part of the funding valuation the actuary also performs a measurement of the Plans assets and liabilities on a solvency basis, which simulates the wind-up of the Plan.

An actuarial valuation for funding purpose is required to be filed with the pension regulator at least every three years. The most recent actuarial valuation performed by the actuary and funded position is disclosed in note 5.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2012 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle faite par Mercer au 1^{er} janvier 2012. Les principales composantes de l'évolution de la valeur actuarielle au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation sont le taux d'actualisation de 6,10 % (6,10 % en 2011), le taux d'inflation de 2,5 % (2,5 % en 2011), le taux de rendement des actifs de 3,60% (3,60% en 2011) au dessus de l'inflation et le taux d'indexation des salaires augmentant graduellement jusqu'à 1,0 % (1,0 % en 2011) au dessus de l'inflation auquel s'ajoute le progrès dans le rang et une échelle de promotion.

La capitalisation du Régime sur base de maintien est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 1 439 577 \$ (1 345 311 \$ en 2011).

L'évaluation actuarielle du Régime la plus récemment déposée, au 1^{er} janvier 2010, indique un déficit de capitalisation sur base de maintien de 59 000 \$ et un déficit de solvabilité de 25 900 \$. Selon les exigences de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, les déficits doivent être financés par des paiements spéciaux au Régime.

L'Université a choisi d'utiliser une des trois mesures d'allègement mis en place par le gouvernement de l'Ontario autorisant le report du début de tout paiement de déficit de capitalisation et/ou de paiement de déficit de solvabilité jusqu'au 1^{er} janvier 2011. A cette date, l'Université a débuté les versements mensuels des paiements spéciaux établis par l'évaluation du 1^{er} janvier 2010 s'élevant à 6 400 \$ par an. Ces paiements se termineront en décembre 2025.

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

5. OBLIGATIONS FOR PENSION BENEFITS

The present value of accrued pension benefits was determined using the projected benefit method prorated on service and the best estimate assumptions of the Plan's administrator.

The actuarial present value of benefits as at December 31, 2012 is based on an actuarial projection of a valuation performed by Mercer as at January 1, 2012. The principal components of change in the actuarial present value during the year are as follows:

The assumptions used in determining the actuarial value of accrued pension benefits were developed by reference to expected long-term market conditions. Significant long-term actuarial assumptions used in the most recent valuation are a discount rate of 6.10% (2011 - 6.10%), an inflation rate of 2.5% (2011 - 2.5%), a rate of return on assets of 3.60% (2011 - 3.60%) over inflation and a salary escalation rate going up to of 1.0% (2011 - 1.0%) over inflation plus progress through the rank and a promotional scale.

The actual funding of the Plan on a going concern basis is based on a comparison of the above obligations with the assets valued on a basis other than the market value. The method utilized in setting the value of assets used to determine the funded position is intended to smooth out the fluctuations in the market value of assets from year to year. The actuarial value of net assets at the end of the year is \$1,439,577 (2011 - \$1,345,311).

The most recently filed actuarial valuation of the Plan, as of January 1, 2010, showed a going-concern deficit of \$59,000 and a solvency deficit of \$25,900. In accordance with the requirements of the Ontario Pension Benefits Act, these deficits must be funded with special payments to the Plan.

The University chose one of the three funding relief measure options given by the Government of Ontario that allows for the deferral of the start of any new going-concern deficit payments and/or new solvency deficit payments until January 1, 2011. On that date, the University started monthly payments summing up to \$6,400 per year, based on the funding valuation as of January 1, 2010. These payments will end in December 2025.

6. PLACEMENTS

A) Gestion des risques financiers

i) *Survol*

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle.

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

ii) *Risque de marché*

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

6. INVESTMENTS

A) Financial risk management

i) *Overview*

The Board of Governors has approved a Statement of Investment Policies and Procedures (SIP&P) that provides a framework of guidelines and procedures for managing the Plan's assets. The SIP&P is prepared in accordance with applicable legislation and is reviewed annually by the Board of Governors. Compliance with the SIP&P is monitored on a quarterly basis.

The Plan invests in assets that expose it to a range of investment risks to earn a higher rate of return than would be achieved without incurring investment risk. Investment risk and return objectives are established to determine an appropriate asset mix policy, strategic ranges for asset classes, and diversification policies. Relevant factors include the investment time horizon, expected return and volatility of various asset classes, the regulatory environment, liquidity needs, and other Plan specific factors.

ii) *Market risk*

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate. Market risk comprises three types of risk: currency risk, interest rate risk and price risk. The Plan's exposure to market risk arises from its investment in different types of assets. The vast majority of the Plan's investments expose it to some form of market risk however the degree of risk varies considerably among different investments. One of the key ways that the Plan manages market risk is through appropriate diversification. All risk exposure is in the context of total Plan assets, including those in pooled funds.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

a) *Risque de change*

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2012 et 2011 :

	2012			
	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	
	<u>Foreign Currency Exposure</u>	<u>Hedged Amounts</u>	<u>Net Exposure</u>	
États-Unis	362 849 \$	177 477 \$	185 372 \$	United States
Euro	120 054	59 232	60 822	Euro
Royaume-Uni	68 960	-	68 960	United Kingdom
Autres	126 866	-	126 866	Others
Total	678 729 \$	236 709 \$	442 020 \$	Total

6. INVESTMENTS (continued)

a) *Currency risk*

Currency risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in foreign exchange rates. The Plan is exposed to currency risk through its investment in financial instruments denominated in currencies other than the Canadian dollar. Fluctuations in the currency value compared to the Canadian dollar impact on the increase or decrease in the investment fair value or cash flows. Currency risk is managed through diversification among currencies, SIP&P guidelines that limit foreign currency denominated securities, and use of currency hedging. Currency hedging reduces risk by reducing the volatility from the Plan's holdings of foreign currency denominated investments through use of currency future and forward contracts.

As at December 31, 2012 and 2011, the Plan had exposure to foreign currencies net of currency hedging strategies as set out below:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

6. INVESTMENTS (continued)

	2011			
	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	
	Foreign Currency Exposure	Hedged Amounts	Net Exposure	
États-Unis	313 737 \$	156 431 \$	157 306 \$	United States
Euro	95 673	47 513	48 160	Euro
Royaume-Uni	54 433	-	54 433	United Kingdom
Autres	112 885	-	112 885	Others
Total	576 728 \$	203 944 \$	372 784 \$	Total

Une appréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une diminution de 4 420 \$ (3 700 \$ en 2011) ou de 0,3 % (0,3 % en 2011) de la valeur de l'actif du Régime. Inversement, une dépréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une augmentation de 4 420 \$ (3 700 \$ en 2011) ou de 0,3 % (0,3 % en 2011) de la valeur de l'actif du Régime. Ce calcul est fondé sur les placements directs en devises du Régime et ne prend pas en compte les effets secondaires des fluctuations des cours du change.

A 1% increase in the Canadian dollar against all other currencies would decrease the value of the Plan's assets by \$4,420 (2011 - \$3,700) or 0.3% (2011 - 0.3%). A 1% decrease in the Canadian dollar against all other currencies would increase the value of the Plan's assets by \$4,420 (2011 - \$3,700) or 0.3% (2011 - 0.3%). This calculation is based on the Plan's direct foreign currency holdings and does not include secondary impacts of exchange rate changes.

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

b) *Interest rate risk*

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. Pension liabilities also contain a significant component of interest rate risk. The Plan's interest rate risk exposure arises due to any mismatches between the interest rate sensitivity of the assets and the liabilities. The Plan's fixed income investments are used to partially hedge the Plan's interest rate risk.

6. PLACEMENTS (suite)

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2012, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 33 064 \$ (35 100 \$ en 2011), ou 2,3 % (2,6 % en 2011) de la valeur du Régime. Inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements de 33 064 \$ (35 100 \$ en 2011), ou 2,3 % (2,6 % en 2011) de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 16 % les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 13 % les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation.

c) *Risque de prix*

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers et infrastructure.

6. INVESTMENTS (continued)

Changes in interest rates directly affect the value of the Plan's fixed income investments and have an impact on the value of equity investments and exchange rates. As at December 31, 2012, an increase of 1% in nominal interest rates would result in a decline in the value of the fixed income investments of approximately \$33,064 (2011 - \$35,100) or 2.3 % (2011 - 2.6 %) of the Plan value. A 1% reduction in nominal interest rates would increase the value of the fixed income investments by \$33,064 (2011 - \$35,100) or 2.3 % (2011 - 2.6 %) of the Plan value. This is based on the duration of the holdings and does not include other variables such as convexity.

With respect to pension liabilities, as at December 31, 2012 and holding inflation and salary escalation assumptions constant, a 1% reduction in the assumed long-term rate of return would result in an increase in the pension liabilities, measured on a going concern basis, of approximately 16%. A 1% increase in the assumed long-term rate of return would result in a decrease in the pension liabilities, measured on a going concern basis, of approximately 13%.

c) *Price risk*

Price risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from interest rate risk or currency risk), whether those changes are caused by factors specific to the individual financial instrument or its issuer, or factors affecting all similar financial instruments traded in the market. The Plan's exposure to price risk results primarily from its holdings of domestic and foreign equities (including pooled funds), as well as through its investments in real estate and infrastructure.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

Au 31 décembre 2012, le risque global couru par le Régime sur le marché des actions, exprimé en pourcentage de l'actif du Régime, correspondait aux valeurs suivantes :

	Minimum	Cible	Maximum
	<u>Minimum</u>	<u>Target</u>	<u>Maximum</u>
Total actions	45 %	55 %	60 %
Aussi sujet à :			
Actions canadiennes	5 %	10 %	20 %
Actions internationales	35 %	45 %	50 %

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Les tableaux ci-après renseignent sur le risque de prix auquel est exposé le Régime :

	2012	2011
Matériaux	7,1%	6,0 %
Technologie de l'information	7,4%	7,2 %
Soins de santé	6,4%	7,0 %
Énergie	13,3%	13,5 %
Services financiers	20,4%	18,0 %
Produits de consommation discrétionnaire	12,6 %	13,8 %
Produits industriels	16,2%	14,8 %
Produits de base	11,6%	13,3 %
Services de télécommunications	3,7%	4,7 %
Services publics	1,3%	1,7 %
	100,0%	100,0%

6. INVESTMENTS (continued)

As at December 31, 2012, the overall equity market exposure limits as a percentage of Plan assets were as follows:

Total equities

Also subject to:
Canadian equities
Global equities

Concentration of price risk exists when a significant portion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, market, political or other conditions. The following tables provide information on the Plan's price risk:

Materials
Information technology
Health care
Energy
Financial
Consumer discretionary
Industrials
Consumer staple
Telecommunication services
Utilities

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

	<u>2012</u>
Actions canadiennes	
Juste valeur	170 229 \$
Variation +/-1 % des indices S&P TSX	1 702 \$
Actions internationales	
Juste valeur	591 874 \$
Variation +/-1 % des indices de marché pertinents	5 919 \$

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et prestations constituées et excédent de capitalisation.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

6. INVESTMENTS (continued)

	<u>2011</u>	
Canadian equity	153 916 \$	Fair value
+/-1% change in S&P TSX	1 539 \$	
Global equity	503 278 \$	Fair value
+/-1% change in relevant market indices	5 033 \$	

ii) Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The Plan's main exposure to credit risk comes from its investment in debt instruments.

Credit risk is managed through limits on minimum credit rating requirements and limits on investing in the securities of a single issuer and its related companies. All credit quality ratings must be rated by a recognized rating agency. The maximum credit exposure of the Plan is represented by the fair value of the investments as presented in the Consolidated Statement of Net Assets Available for Benefits and Accrued Pension Benefits and Funding Excess.

Concentration of credit risk exists when a significant proportion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political or other conditions. The primary credit portfolio concentrations are as follows:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

	<u>2012</u>		<u>2011</u>		
	Juste valeur Fair Value		Juste valeur Fair Value		
Obligations					Bonds
Gouvernement fédéral	168 233 \$	37,9	182 044 \$	39,3%	Federal Government
Provinces	130 621	29,5	138 520	29,9%	Provinces
Municipales	9 995	2,3	8 547	1,9%	Municipal
Sociétés	134 030	30,3	133 904	28,9%	Corporate
	442 879 \$	100,0%	463 015 \$	100,0%	

	<u>2012</u>		<u>2011</u>		
	Juste valeur Fair Value		Juste valeur Fair Value		
Obligations					Bonds
AAA à AA-	253 416 \$	57,2	287 772 \$	62,2 %	AAA to AA-
A+ à A-	133 904	30,2	126 596	27,3 %	A+ to A-
BBB+ à BBB-	38 794	8,8	31 366	6,8 %	BBB+ to BBB-
BB et moins	16 765	3,8	17 281	3,7 %	BB and less
	442 879 \$	100,0%	463 015 \$	100,0 %	

iv) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 5) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Les obligations du Régime reflétées dans les états financiers ont des échéances contractuelles à court terme et sont sujettes à des modalités commerciales normales.

iv) *Liquidity risk*

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. The Plan is exposed to liquidity risk through its accrued pension benefits (as described in note 5) and investment commitments. The Plan manages short-term liquidity through forecasting its requirements to maintain a level of liquidity that is sufficient to meet its financial obligations as they become due. Liquidity risk is managed by limits on investments in illiquid asset classes and limits on holdings of certain types of investments.

The Plan's objective is to have sufficient liquidity to meet its liabilities when due. The Plan monitors its cash balances and cash flows generated from operations to meet its requirements. The Plan's liabilities reflected in these financial statements have contractual short term maturities and are subject to normal trade terms.

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

v) *Placements particuliers importants*

Les placements particuliers importants sont des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents, des obligations du Gouvernement du Canada ainsi que des propriétés. Au total, ces placements importants représentent 33,3 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2012 (35,4% en 2011). Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre:

	2012		
	Valeur marchande	Coût	
	<u>Market Value</u>	<u>Cost</u>	
<u>Actions étrangères</u>			<u>Foreign stocks</u>
Fonds d'actions globales Axiom	158 971	151 392	Axiom Global Equity Fund
<u>Obligations et débetures</u>			<u>Bonds and Debentures</u>
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	68 249	65 698	BlackRock Universe Bond Index Fund
Fonds communs de placement composés d'obligations à long terme BlackRock	71 616	65 308	BlackRock Long Bond Index Fund
Obligations à rendement réel 12/01/2021 - 4,25 %	50 857	25 421	Real Return Bond 01/12/2021 - 4.25%
Obligations à rendement réel 12/01/2026 - 4,25 %	23 004	12 704	Real Return Bond 01/12/2026 - 4.25%
Obligations à rendement réel 12/01/2031 - 4,00 %	16 161	10 418	Real Return Bond 01/12/2031 - 4.00%
<u>Propriétés</u>			<u>Real Properties</u>
Armadale S.C. Limited Partnership	22 764	13 780	Armadale S.C Limited Partnership
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd	25 172	25 000	Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd
GPM Real Property (11) Ltd	14 808	12 000	GPM Real Property (11) Ltd
Third Avenue Building Calgary LP	14 759	10 551	Third Avenue Building Calgary LP
7311834 Canada Inc	12 562	12 732	7311834 Canada Inc
Placements excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	478 923	405 004	Investments exceeding 1% of cost or market value
Total des placements n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande	957 192	865 961	Total investments not exceeding 1% of cost or market value
Total des placements	1 436 115	1 270 965	Total investments

6. INVESTMENTS (continued)

v) *Large individual investments*

Large individual investments consist of pooled funds that hold numerous underlying financial instruments, Government of Canada bonds and real properties. In total, these large investments represent 33.3% of the market value of the Plan as at December 31, 2012 (2011 – 35.4%). The following individual investments exceed 1% of the cost or the market value of the total assets of the Plan as at December 31:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

6. INVESTMENTS (continued)

	2011		
	Valeur marchande	Coût	
	Market Value	Cost	
<u>Actions étrangères</u>			<u>Foreign stocks</u>
Fonds d'actions globales Axiom	136 856 \$	152 153 \$	Axiom Global Equity Fund
<u>Obligations et débetures</u>			<u>Bonds and Debentures</u>
Fonds communs de placement composés d'obligations univers BlackRock	111 155	104 664	BlackRock Universe Bond Index Fund
Fonds communs de placement composés d'obligations à long terme BlackRock	68 339	61 138	BlackRock Long Bond Index Fund
Obligations à rendement réel 12/01/2021 - 4,25 %	51 062	25 421	Real Return Bond 01/12/2021 - 4.25%
Obligations à rendement réel 12/01/2026 - 4,25 %	22 972	12 704	Real Return Bond 01/12/2026 - 4.25%
Obligations à rendement réel 12/01/2031 - 4,00 %	24 185	14 667	Real Return Bond 01/12/2031 - 4.00%
<u>Propriétés</u>			<u>Real Properties</u>
Armadale S.C. Limited Partnership	19 485	13 780	Armadale S.C Limited Partnership
GPM Real Property (11) Ltd	14 364	12 000	GPM Real Property (11) Ltd
7311834 Canada Inc	12 248	12 246	7311834 Canada Inc
Placements excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	460 666	408 773	Investments exceeding 1% of cost or market value
Total des placements n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande	838 910	797 994	Total investments not exceeding 1% of cost or market value
Total des placements	1 299 576 \$	1 206 767 \$	Total investments

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

B) Divulcation de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les États de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2012				
	<u>Niveau 1</u> <u>Level 1</u>	<u>Niveau 2</u> <u>Level 2</u>	<u>Niveau 3</u> <u>Level 3</u>	<u>Total</u> <u>Total</u>	
Placements					Investments
Billets à court terme et bons du trésor	-	4 308 \$	-	4 308 \$	Short-term notes and treasury bills
Caisses en gestion commune		396 698	13 302	410 000	Pooled funds
Actions canadiennes	160 300	-	-	160 300	Canadian stocks
Actions étrangères	424 946	-	-	424 946	Foreign stocks
Obligations et débetures	1 201	290 963	2 182	294 346	Bonds and debentures
Immobilier	-	-	129 652	129 652	Real estate
Infrastructure	-	-	12 563	12 563	Infrastructure
Encaisse	22 806	-	-	22 806	Cash
Total des placements	609 253 \$	691 969 \$	157 699 \$	1 458 921 \$	Total investments

6. INVESTMENTS (continued)

B) Fair value disclosure

Financial instruments recorded at fair value on the Statements of financial position are classified using a fair value hierarchy that reflects the significance of the inputs used in making the measurements. The fair value hierarchy has the following levels:

Level 1 - valuation based on quoted prices (unadjusted) in active markets for identical assets or liabilities;

Level 2 - valuation techniques based on inputs other than quoted prices included in Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly (i.e., as prices) or indirectly (i.e., derived from prices);

Level 3 - valuation techniques using inputs for the asset or liability that are not based on observable market data (unobservable inputs).

The fair value hierarchy requires the use of observable market inputs whenever such inputs exist. A financial instrument is classified to the lowest level of the hierarchy for which a significant input has been considered in measuring fair value.

The following table presents the financial instruments recorded at fair value in the Consolidated Statement of Net Assets Available for Benefits, classified using the fair value hierarchy described above:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

6. PLACEMENTS (suite)

6. INVESTMENTS (continued)

	2011				
	Niveau 1 Level 1	Niveau 2 Level 2	Niveau 3 Level 3	Total Total	
Placements					Investments
Billets à court terme et bons du trésor	- \$	9 686 \$	- \$	9 686 \$	Short-term notes and treasury bills
Caisses en gestion commune	-	399 763	-	399 763	Pooled funds
Actions canadiennes	145 051	-	-	145 051	Canadian stocks
Actions étrangères	363 866	2 304	-	366 170	Foreign stocks
Obligations et débitures	1 013	272 209	1 698	274 920	Bonds and debentures
Immobilier	-	-	91 586	91 586	Real estate
Infrastructure	-	-	12 400	12 400	Infrastructure
Encaisse	21 441	-	-	21 441	Cash
Total des placements	531 371 \$	683 962 \$	105 684 \$	1 321 017 \$	Total investments

La classification des instruments financiers de niveau 3 pour 2011 a été modifiée suite à de nouvelles informations.

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

The classification of financial instruments at level 3 for 2011 has been modified following new information received.

The following table reconciles the fair value of financial instruments classified in Level 3 from the beginning balance to the ending balance:

	2012				
	Caisses en gestion commune Pooled Funds	Obligations et débitures Bonds and Debentures	Immobilier Real Estate	Infrastructure Infrastructure	
Juste valeur au début de l'exercice	- \$	1 698 \$	91 586 \$	12 400 \$	Fair value, beginning of year
Gains (pertes) comptabilisés	(1 057)	(59)	4 832	(272)	Gains (losses) recognized
Achats	14 359	543	33 234	435	Purchases
Juste valeur à la fin de l'exercice	13 302 \$	2 182 \$	129 652 \$	12 563 \$	Fair value, end of year

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 décembre 2012
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2012
(in thousands of dollars)

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	
Frais de gestion de placement et de consultation	6 322 \$	5 873 \$	Investment management and consulting fees
Frais de transaction	1 180	653	Transaction costs
Frais actuariels	406	379	Actuarial fees
Frais de garde	302	307	Custodial fees
Frais d'audit	39	51	Audit fees
Frais d'administration (payés à l'Université d'Ottawa - 924 \$ (870 \$ en 2011))	1 250	1 037	Administration fees (paid to the University of Ottawa - \$924 (2011 - \$870))
	<u>9 499 \$</u>	<u>8 300 \$</u>	

7. ADMINISTRATIVE EXPENSES

8. ENGAGEMENTS

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure et de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de ces accords. Le total de ces engagements était de 98 070 \$ au 31 décembre 2012 (58 600 \$ en 2011).

8. COMMITMENTS

The Plan has funding commitments related to real estate and infrastructure investment vehicles, which may be funded over the next several years in accordance with the terms and conditions agreed to. As at December 31, 2012, these potential commitments totaled \$98,070 (2011 - \$58,600).

9. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Après la fin de l'exercice, le Bureau des Gouverneurs a approuvé le dépôt de l'évaluation actuarielle pour fins de capitalisation en date du 1er janvier 2013. Cette évaluation actuarielle indique un déficit de capitalisation de 110 000 \$ et un déficit de solvabilité de 289 000 \$. Selon les exigences de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, le Régime doit financer ces déficits par des paiements spéciaux dans les années futures.

Cette évaluation actuarielle sera soumise prochainement à la Commission des services financiers de l'Ontario et l'impact sur les paiements spéciaux futurs requis par le Régime reste à déterminer.

9. SUBSEQUENT EVENT

Subsequent to year-end, the Board of Governors approved the filing of the actuarial valuation for funding purposes as of January 1, 2013. This valuation showed a going-concern deficit of \$110,000 and a solvency deficiency of \$289,000. In accordance with the requirements of the Ontario Pension Benefits Act, these deficits must be funded with special payments to the Plan in the future.

This actuarial valuation is yet to be filed with the Financial Services Commission of Ontario and the impact on future special payments required by the Plan is still to be determined.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

10. COMPARATIVE FIGURES

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the current year's presentation.